

Liberté Égalité Fraternité



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère en charge de l'urbanisme1.

pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuiteme	
 ✓ Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1) ✓ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (artic ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D ☐ Compris dans une zone de préemption délimitée au et suivants du Code de l'urbanisme (4)) ☐ Demande d'acquisition d'un bien (1) ☐ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2) ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z./) 	O.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3) u titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 Réservé notaire : référence inte
	l'administration
Date de dépôt au guichet : 17/09/2025	N° d'enregistrement : DIA064416250001
Prix moyen au m²:	
Propriétaire(s) du bien	
Pour une personne physique (5):	
Nom d'usage 1 DEU	Prénom 1 Christiane
Profession (facultatif) (6) : retraitée	
Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'ider Nom	ntité de l'éventuel co-déclarant : Prénom
Profession (facultatif) (6):	
Pour une personne morale (7):	
Dénomination	
Forme juridique	
N° SIRET	
N° SIRET Nom d'usage du représentant	Prénom du représentant
Nom d'usage du représentant Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physi	ques, soit entre personnes morales, indiquer la quote-
Nom d'usage du représentant	ques, soit entre personnes morales, indiquer la quote- saire(s) : et compléter la fiche

	Adresse ou	siège social	(10)							
	N° de boîte a	ux lettres, ap	partement,	escalier, étage:						
	Nom de l'ent	rée, immeubl	e, résidence	, ZA :						
	Numéro : 6		Voie : allée	de Couquet						
	Lieu-dit : du Faubourg Localité : SAINT LOUBÈS									
	Pays : Division territoriale (si international) :									
	Code postal : 3 3 4 5 0 BP : Cedex :									
	Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :									
	Adresse électronique (facultatif) :									
B - S	Situation d	lu bien	COMMON CONTROL OF THE PROPERTY	44.4500						
	Adresse pré	cise du bien								
	La cession d	u bien entraîı	ne-t-elle une	division parcellai	ire ? 🗌 Oui 🗸 No	on				
	N° de boîte a	aux lettres, ap	partement,	escalier, étage	•					
	Nom de l'ent	rée, immeubl	e, résidence	e, ZA :						
	Numéro : 1		Voie : rl	ıe						
	Lieu-dit : du	Faubourg								
	Localité : NA	AVARREN)	Κ		Code	postal : 6 4 1 9	0			
	Superficie to	tale de l'ass	iette foncièr	e du bien cédé (m²) : 426					
	Références									
	Préfixe	Section	N°		Localité		superficie			
	000	AD	0086				220			
	000	AD	0096		PARENTINE STATE OF THE PARENT STATE OF THE PAR	340 C 340 C 37 D 2 C 30 C	206			
	(i) Si le bien Plan(s) cada				s, veuillez renseignei	l'annexe dédiée.				
C-	Désignatio	n du bien								
	Immeuble Non bâti	☑ Bâ	ti sur terrain	propre						
	☐ Bâti sur te	errain d'autru	i, dans ce ca	is indiquer le nom	n du propriétaire : —					
	En cas d'indi	vision, précis	ez la quote-	part du bien vend	lu :					
	Nature des d				_					
	✓ Pleine Pro			Propriété	Usufruit					
					\	D-i-	London			
	Terres		Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes			
		The state of the s								

[2] Si le bien est situé sur plusieurs communes soumises au DPU, autant de DIA que de communes sont nécessaires.

Caractéristiqu ☑ Bâtiments v	A 14 10000 10000 1000 1000 1000 1000 100		ppriétés et divisio	n en volumes)		
Une maison	d'habitatior	n et terra	ain attenant.			
Surface constr	uite au sol (m	²) :		Surface utile o	u habitable (m²) : 156.2	
Nombre de : 🗖	Niveaux		D Appartem	nents	🗖 Autres locaux	
Caractéristiqu	es du bien (d	ivision er	n volumes)			
☐ Vente en vo	olumes	N° des ۱	volumes :			
Caractéristiqu □ Locaux dar	80					
N° d'inscriptior	n au registre d	es coprop	oriétés :			
	Particular Conductors (11) entitles of the		e 4 ans		- d- 40	I- 10 -
Le regiement d	ie coproprieté	a ete put	olle aux hypothequ	ies aepuis : 🚨 Plu	is de 10 ans D Moins d	ae 10 ans
N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part de commur	-	Nature	Surface u
		-		***************************************		
Lotissement Rion situé dan	s un lotissom	ant 2 D	Qui (i) loindra la	ráglament et la ca	pior dos chargos du lotico	amont.
	s un lotisseme		Oui (i) Joindre le Non	réglement et le cal	nier des charges du lotisse	ement.
			The same of the sa	réglement et le cal	nier des charges du lotisse	ement.
Bien situé dan	x (13)	•	Non			
Bien situé dan Droits sociaus Désignation de	x (13) e la société : _	V	The same of the sa	N	nier des charges du lotisse lombre de parts cédées : lombre total de parts :	

Occupation Par le(s) propriétaire(s) Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préd date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du le Sans occupant	ciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la ocataire.
☐ Autre (préciser) :	
exploitée sur le terrain ?	es que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
- Droits réels ou personnels (15)	
Grevant les biens : ☐ Oui ☑ Non	
Préciser la nature :	Indiquer si rente viagère antérieure : 🗖 Oui 📮 Non
- Modalité de la cession ou de la donation	n
1 - Vente amiable	
Prix de vente ou évaluation (en chiffres) : 187000)
(en lettres) : CENT QUATRE-VINGT-SEPT M	ILLE EUROS
Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chif	fres) :
Dont éventuellement inclus : Mobilier : 8000	Autres :
Vente indissociable d'autres biens : Oui	Non
Si oui, adresse précise du bien (description à porte	er en annexe) :
Modalité de paiement ☑ Comptant à la signature de l'acte authentique	☐ À terme (présiser) :
☐ Si commission, montant : À la charge de : ☐ Acquéreur ☐ Vendeur ☐ Si paiement en nature Désignation de la contrepartie de l'aliénation :	□ ТТС □ НТ
Évaluation de la contrepartie :	
☐ Rente viagère Montant annuel : Bénéficiaire(s) de la rente :	Montant comptant :
☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente d	de la nue-propriété
Évaluation de l'usage ou de l'usufruit :	
Autres modalités de transfert ☐ Échange	
Désignation des biens reçus en échange :	
Montant de la soulte le cas échéant :	

☐ Apports en société	
Bénéficiaire : Cession de tantième de terrains contre remise de	Marie Company
Estimation du terrain : Estimation	des locaux à remettre (dation) :
☐ Location-accession - Estimation de l'immeuble o	objet de la location-accession :
2 - Adjudication (16)	
☐ Volontaire ☐ Ou rendue obligatoire par un ☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'un	ne disposition législative ou réglementaire ne donation-partage
Date de l'adjudication :/	Montant de la mise à prix :
3 - Donation (17) ☐ Oui ☑ Non	
Les soussignés déclarent	
Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A	
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST	acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et Prénom Alexandre Jean-Marc
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST	Prénom Alexandre Jean-Marc
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST	Prénom
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18):	Prénom Alexandre Jean-Marc
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18): N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étag	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18): N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étag	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession: agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18): N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étag Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA:	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique ge:
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession : agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18): N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étag Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA: Numéro : 12	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique ge: Localité : SUS Division territoriale (si international) :
conditions indiqués Acquéreur - personne physique (facultatif) (18): Nom d'usage AGEST Profession : agriculteur Acquéreur - personne morale (facultatif) (18): Nom d'usage du représentant Dénomination N° SIRET Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18): N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étag Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA: Numéro : 12	Prénom Alexandre Jean-Marc Prénom du représentant Forme juridique ge: Localité: SUS Division territoriale (si international): Cedex:

et conditions indiqués (20). □ 3 - Qu'il est chargé de procéder à	oit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux pr la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des artenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.
	Dossier saisi par voie électronique
Fait à : NAVARRENX Le : 16/09/2025	Signature et cachet s'il y a lieu
Rubrique à remplir si le signat	aire est le notaire ou un autre mandataire (21)
Nom d'usage SERE	Prénom Pierre
Qualité	
Adresse électronique : navarrenx-s	sauveterre _@ po.notaires.fr
Adresse	
N° de boîte aux lettres, appartement, e	escalier, étage :
Nom de l'entrée, immeuble, résidence,	ZA:
Numéro : 1 Voie : F	place
Lieu-dit : Darralde	
	Pays :
Localité : Navarrenx Code postal : 6 4 1 9 0 BF	P: Cedex:

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Vu le délibération de 12/08/2020, le maire, en don de la commune, temorice à exercer son aboit de

préemption arbrien.

H. CAZALETS, Ordpinhaemain

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos

données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie :

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
		The second secon		
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
	100 Photh (191) # (1919 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11			
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
				A decision to the second secon
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
	1.000.E-0.200.1200.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0.000.E-0			
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
		Name of factors and the supplementary of the supple		And an artist of the state of t
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
		Name of Contract o		
Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²
Préfixe	Section	N°		Superficie totale (m²

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- (6) Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
- l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
- l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) Locaux dans un bâtiment en copropriété.

Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).

- (13) Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
- Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
- La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

- (16) Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.
- (17) La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
- 1° Entre ascendants et descendants ;
- 2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
- 3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité;
- 4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.
- (18) Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.
- (19) Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
- maintien de l'usage actuel
- ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...
- (20) Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.
- (21) Signataire autre que le propriétaire.

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc. Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

(i) Pour en savoir plus

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22 www.ecologie.gouv.fr

Annexe - Lots

Si votre bien porte sur plusieurs lots, veuillez indiquer pour chaque lot les informations suivantes :

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable